

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**ADMINISTRATION  
GENERALE - Avenant  
n°6 à la convention de  
mise en place de services  
communs.**

==

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/06/21

Date d'affichage :  
16/06/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers  
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juin 2021 à 18h00**

**en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

En vue de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération, la Ville, le CCAS, le SIAD et l'OTC, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs.

Afin de tenir compte des nouvelles évolutions structurelles

indispensables au fonctionnement des collectivités, il est apparu nécessaire de créer deux services communs à compter du 1er septembre 2021 :

- Le « Pôle Accueil » rattaché à la Direction de la Relation aux Usagers ;
- Le service « Evaluation des Politiques Publiques » rattaché à la Direction Générale des Services.

Par ailleurs, le service commun « Pôle Administratif et Financier » anciennement rattaché à la Direction des Equipements Communaux et Communautaires est désormais rattaché à la Direction Générale Adjointe des Services Techniques (mutualisation ascendante).

De même, un Pôle Prévention des Risques est intégré au sein du service commun « Direction des Equipements Communaux et Communautaires » sans entrer dans le champ de la mutualisation.

Aussi, le service commun « Direction de l'Information aux Populations et de la Promotion du Territoire » se nomme désormais « Service de l'Information aux Habitants ».

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,
- 2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 absence adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53710-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## **AVENANT N°6 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES COMMUNS**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

---

**La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par sa Présidente, Madame Frédérique MACAREZ, habilitée à signer la présente convention par une délibération du Conseil de Communauté en date du ...**

**Ci-après dénommée « La Communauté d'Agglomération »**

**ET,**

**La Ville de Saint-Quentin, représentée par son Maire-adjoint chargé des finances et de l'administration générale, Madame Sylvie ROBERT, habilitée à signer la présente convention par une délibération du Conseil Municipal en date du ...**

**Ci-après dénommée « La Ville »**

**ET,**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin, 60 rue de Guise 02100 Saint-Quentin, représenté par son Vice-Président, Monsieur Freddy GRZEWICZAK, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...**

**Ci-après dénommé « Le CCAS »**

**ET,**

**L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois, 3 rue Emile Zola 02100 Saint-Quentin, représenté par son Président, Monsieur Alexis GRANDIN, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...**

**Ci-après dénommé « L'OTC »**

**ET,**

**Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Saint Quentin, 60 rue de Guise BP 704 - 02314 Saint-Quentin cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Thomas DUDEBOUT, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du en date du ...**

**Ci-après dénommé « Le SIAD »**

**Ci-après dénommées ensemble « les Parties »**

.....  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales (ci-après dénommé « le CGCT ») et notamment l'article L5211-4-2 ;

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

**Vu** la délibération de la Ville en date du 12 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 16 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération du CCAS en date du 12 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération de l'OTC en date du 6 décembre 2016 ;

**Vu** la convention relative à la mise en place de services communs en date du 2 mars 2017 ;

**Vu** l'avenant n°1 en date du 17 septembre 2018 ;

**Vu** l'avenant n°2 en date du 20 mai 2019 ;

**Vu** l'avenant n°3 en date du 6 août 2019 ;

**Vu** l'avenant n°4 en date du 18 janvier 2021 ;

**Vu** l'avenant n°5 en date du 12 avril 2021 ;

**Vu** l'avis des Comités Techniques de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en date du 10 juin 2021 ;

**Vu** la délibération de la Ville en date du ... ;

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en date du

...

## **PREAMBULE**

---

Afin de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin, le CCAS et l'OTC, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs le 2 mars 2017. Le SIAD a été ajouté par voie d'avenant n°1 en date du 17 septembre 2018.

Le présent avenant a pour objet de tenir compte des nouvelles évolutions structurelles indispensables au fonctionnement des collectivités en créant deux nouveaux services communs.

### **Article 1.**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le « Pôle Accueil » (hors Bus France Service) de la Direction de la Relation aux Usagers ainsi que le service « Evaluation des Politiques Publiques » rattaché à la Direction Générale des Services seront mis en commun en application de l'article L.5211-4-2 du CGCT.

<b>SERVICES COMMUNS</b>	<b>AUTORITÉ GESTIONNAIRE</b>	<b>TYPE DE MUTUALISATION</b>
Pôle Accueil (hors Bus France Service)	Ville de Saint-Quentin	Ascendante
Evaluation des Politiques Publiques	Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Descendante

La fiche d'impact, le détail des moyens mis en commun ainsi que les clés de répartition utilisées pour les remboursements sont annexés au présent avenant.

Par ailleurs, le service commun « Pôle Administratif et Financier » anciennement rattaché à la Direction des Equipements Communaux et Communautaires est désormais rattaché à la Direction Générale Adjointe des Services Techniques (mutualisation ascendante).

De même, un Pôle Prévention des Risques est intégré au sein du service commun « Direction des Equipements Communaux et Communautaires » sans entrer dans le champ de la mutualisation.

Aussi, le service commun « Direction de l'Information aux Populations et de la Promotion du Territoire » se nomme désormais « Service de l'Information aux Habitants ».

### **Article 2.**

Les autres dispositions de la convention relative à la mise en place de services communs non visées dans le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Saint-Quentinois

**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Pour le Centre Communal d'Action  
Sociale de Saint-Quentin

**Freddy GRZEZICZAK**  
Vice-Président du  
CCAS de Saint-Quentin

Pour le Syndicat Intercommunal d'Aide  
à Domicile de Saint-Quentin

**Thomas DUDEBOUT**  
Président du SIAD de Saint-Quentin

Pour la Ville de Saint-Quentin

**Sylvie ROBERT**  
Maire-adjoint chargé des finances et  
de l'administration générale

Pour l'Office de Tourisme et des  
Congrès du Saint-Quentinois

**Alexis GRANDIN**  
Président de l'OTC  
du Saint-Quentinois

Annexe n° 1 – Fiche d'impact sur la situation du personnel du service commun "Pôle Accueil"

<b>AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS TRANSFERES A LA VILLE DE SAINT-QUENTIN</b>				
<b>Domaine d'impact</b>	<b>Nature de l'impact</b>	<b>Description de l'impact</b>	<b>Quid ? Ce qui est à faire ou à mettre en place</b>	<b>Acteur(s)</b>
<b>Organisation/Fonctionnement</b>	Lieu de travail/locaux	Agents susceptibles de devoir exercer ses fonctions à l'avenir sur d'autres lieux de travail en fonction de l'organisation des services et des locaux	Information de l'agent	Direction de la Logistique et des Moyens Généraux
	Liens hiérarchiques / Liens fonctionnels	Agents sous autorité hiérarchique de la Ville de Saint-Quentin et sous autorité fonctionnelle de la Communauté d'Agglomération, du CCAS, du SIAD et de l'OTC en fonction des missions exercées	Information de l'agent	Directions Générale + Direction du Développement des Ressources Humaines + Responsable du service commun
	Fiche de poste	Les fiches de poste seront redéfinies en fonction de la nouvelle organisation et des missions exercées au sein du service commun. Chaque agent a été informé de sa nouvelle affectation et de son nouveau poste par courrier		Direction Générale
<b>Technique/métier</b>	Position statutaire	3 Fonctionnaires / 3 Contractuels		Direction du Développement des Ressources Humaines
	Catégories	6 agents catégorie C		Direction du Développement des Ressources Humaines
	Affectation	Direction de la Relation aux Usagers / Pôle Accueil		Direction Générale + Direction du Développement des Ressources Humaines
	Régime indemnitaire	Pas d'impact car principe d'équivalence	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	NBI	Pas d'impact car régime légal	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	Conditions de promotion et avancements	Pas d'impact car Lignes Directrices de Gestion communes	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	Monétisation du Compte Épargne Temps (CET)	Perte de cience	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	Prime de fin d'année	Application de la délibération du conseil municipal du 19 décembre 1985 relative à la budgétisation de la prime annuelle	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	Télétravail	Pas d'impact => application du règlement relatif au télétravail voté par les assemblées délibérantes des 2 collectivités	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	Temps de travail	Pas d'impact => application de la délibération du Conseil Municipal du 19 février 2018 relative au nouveau règlement du temps de travail	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines



**AGENTS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN INTEGRES AU SERVICE COMMUN "POLE ACCUEIL"**

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Description de l'impact	Quid ? Ce qui est à faire ou à mettre en place	Acteur(s)	
Organisation/Fonctionnement	Lieu de travail/locaux	Agents susceptibles de devoir exercer ses fonctions à l'avenir sur d'autres lieux de travail en fonction de l'organisation des services et des locaux	Information de l'agent	Direction de la Logistique et des Moyens Généraux	
	Liens hiérarchiques / Liens fonctionnels	Agents sous autorité hiérarchique de la Ville de Saint-Quentin et sous autorité fonctionnelle de la Communauté d'Agglomération, du CCAS, du SIAJ et de l'OTC en fonction des missions exercées	Information de l'agent	Directions Générale + Direction du Développement des Ressources Humaines + Responsable du service commun	
Technique/métier	Fiche de poste	Les fiches de poste seront redéfinies en fonction de la nouvelle organisation et des missions exercées au sein du service commun. Chaque agent a été informé de sa nouvelle affectation et de son nouveau poste par courrier		Direction Générale	
	Position statutaire	15 Fonctionnaires / 2 accroissements temporaires		Direction du Développement des Ressources Humaines	
	Catégories	2 agents catégorie B / 15 agents catégorie C		Direction du Développement des Ressources Humaines	
	Affectation	Direction de la Relation aux Usagers / Pôle Accueil		Direction Générale + Direction du Développement des Ressources Humaines	
	Régime indemnitaire	Pas d'impact car principe d'équivalence	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines	
	NBI	Pas d'impact car régime légal	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines	
<b>Situation statutaire et conditions de travail</b>	Conditions de promotion et avancements	Pas d'impact car Lignes Directrices de Gestion communes	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines	
	Monétisation du Compte Epargne Temps (CET)	Pas d'impact	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines	
	Prime de fin d'année	Application de la délibération du conseil municipal du 19 décembre 1985 relative à la budgétisation de la prime annuelle	Information de l'agent		Direction du Développement des Ressources Humaines
	Télétravail	Pas d'impact => application du règlement relatif au télétravail voté par les assemblées délibérantes des 2 collectivités	Information de l'agent		Direction du Développement des Ressources Humaines
	Temps de travail	Pas d'impact => application de la délibération du Conseil Municipal du 19 février 2018 relative au nouveau règlement du temps de travail	Information de l'agent		Direction du Développement des Ressources Humaines

## **ANNEXE 2 : Pôle Accueil (hors Bus France Service)**

### **Nombre de postes concernés à l'établissement de la convention :**

- 1 responsable du Pôle Accueil
- Accueils physiques :
- 8 chargés d'accueil
- Accueil téléphoniques / Courrier :
- 1 chef de service Allo Mairie / Agglo j'Ecoute
- 1 responsable adjoint
- 7 téléopératrices
- 1 agent en charge du back office
- 1 patrouilleur
- 4 agents en charge de l'enregistrement du courrier

### **Missions :**

#### Responsable

- Diriger et coordonner les actions menées par le pôle

#### Accueils physiques

- Accueillir, renseigner, orienter, accompagner l'utilisateur dans certaines démarches et orientation, si nécessaire, vers le service compétent (parfois vers d'autres administrations)

#### Accueil téléphoniques / Courrier :

##### *Chef de service et adjoint*

- Gérer le service et coordonner les missions internes entre le pôle d'enregistrement du courrier et le centre de télé-opération

##### *Téléopératrices*

- Accueillir et renseigner téléphoniquement les usagers. Identifier les demandes, les transmettre aux services concernés et assurer leur suivi

##### *Agent en charge du back office*

- Coordonner l'action des téléopérateurs dans le respect des procédures et veiller au suivi des demandes.

##### *Patrouilleur*

- Eclairer les services techniques sur les désordres, dégradations ou dysfonctionnements signalés par les usagers

##### *Agents en charge de l'enregistrement du courrier*

- Ouvrir, trier, enregistrer, numériser et ventiler le courrier entrant à partir d'un logiciel informatique

**Clés de répartition de frais entre les parties :**

Accueils physiques :

- Ratio entre le nombre de bâtiments destinés à accueillir du public appartenant à chaque collectivité

Accueil téléphoniques / Courrier :

- Ratio entre le nombre d'appels effectués pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné
- Ratio entre le nombre d'Equivalents Temps Pleins consacrés à l'enregistrement du courrier pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné

**Source : Outils de suivi internes**

**Postes de dépenses concernés :**

- Dépenses RH de personnel
- Frais de locaux
- Frais de fonctionnement

Annexe n° 3 – Fiche d'impact sur la situation du personnel du service commun "Evaluation des Politiques Publiques"

AGENTS TRANSFERES DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS					
Domaine d'impact	Nature de l'impact	Description de l'impact	Quid ? Ce qui est à faire ou à mettre en place	Acteur(s)	
Organisation/Fonctionnement	Lieu de travail/locaux	Agents susceptibles de devoir exercer ses fonctions à l'avenir sur d'autres lieux de travail en fonction de l'organisation des services et des locaux	Information de l'agent	Direction de la Logistique et des Moyens Généraux	
	Liens hiérarchiques / Liens fonctionnels	Agents sous autorité liée technique de la Communauté d'Agglomération et sous autorité fonctionnelle de la Ville de Saint-Quentin, du CCAS, du SIAO et de l'OTC en fonction des missions exercées	Information de l'agent	Directions Générale + Direction du Développement des Ressources Humaines + Responsable du service commun Direction Générale	
	Fiche de poste	Les fiches de poste seront redéfinies en fonction de la nouvelle organisation et des missions exercées au sein du services commun. Chaque agent a été informé de sa nouvelle affectation et de son nouveau poste par courrier		Direction du Développement des Ressources Humaines + Responsable du service commun	
Technique/métier	Position statutaire	1 Fonctionnaire		Direction du Développement des Ressources Humaines	
	Catégories	1 agent catégorie A		Direction du Développement des Ressources Humaines	
	Affectation	Service Evaluation des Politiques Publiques		Direction Générale + Direction du Développement des Ressources Humaines	
	Régime indemnitaire	Pas d'impact car principe d'équivalence	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines	
	INBI	Pas d'impact car régime légal	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines	
	Conditions de promotion et avancements	Pas d'impact car Lignes Directrices de Gestion communes	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines	
	Monétisation du Compte Epargne Temps (CET)	Application délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 16 décembre 2019 relative aux modalités de compensation financière du CET	Information de l'agent		Direction du Développement des Ressources Humaines
		En contrepartie des jours inscrits sur leur CET, la compensation financière prend la forme soit du paiement forfaitaire des Jours, soit de la prise en compte des jours au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)			
		Pas d'impact => les agents gardent le bénéfice des avantages acquis (délibération du 16 janvier 2017 relative au maintien des avantages acquis au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984)			
	Télétravail	Pas d'impact => application du règlement du télétravail voté par les assemblées délibérantes des 2 collectivités	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines	
Temps de travail	Pas d'impact => application de la délibération du Conseil Communautaire du 19 mars 2018 relative aux nouvelles organisations du temps de travail à 38 heures hebdomadaires	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines		

**AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS INTEGRÉS AU SERVICE COMMUN "EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES"**

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Description de l'impact	Quid ? Ce qui est à faire ou à mettre en place	Acteur(s)
Organisation/Fonctionnement	Lieu de travail/locaux	Agents susceptibles de devoir exercer ses fonctions à l'avenir sur d'autres lieux de travail en fonction de l'organisation des services et des locaux	Information de l'agent	Direction de la Logistique et des Moyens Généraux
	Liens hiérarchiques / Liens fonctionnels	Agents sous autorité hiérarchique de la Communauté d'Agglomération et sous autorité fonctionnelle de la Ville de Saint-Quentin, du CCAS, du SIAO et de l'OTC en fonction des missions exercées	Information de l'agent	Directions Générale + Direction du Développement des Ressources Humaines + Responsable du service commun
Technique/métier	Fiche de poste	Les fiches de poste seront redéfinies en fonction de la nouvelle organisation et des missions exercées au sein du service commun. Chaque agent a été informé de sa nouvelle affectation et de son nouveau poste par courrier		Direction du Développement des Ressources Humaines + Responsable du service commun
Situation statutaire et conditions de travail	Position statutaire	1 Fonctionnaire / 1 Contractuel / 1 Contrat de projet		Direction du Développement des Ressources Humaines
	Catégories	2 agents catégorie A / 1 agent catégorie B		Direction du Développement des Ressources Humaines
	Affectation	Service Evaluation des Politiques Publiques		Direction Générale + Direction du Développement des Ressources Humaines
	Régime Indemnitaires	Pas d'impact car principe d'équivalence	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	NBI	Pas d'impact car régime légal	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	Conditions de promotion et événements	Pas d'impact car Lignes Directrices de Gestion communes	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	Monétisation du Compte Epargne Temps (CET)	Pas d'impact => application délimitation de la Communauté d'Agglomération en date du 16 décembre 2019 relative aux modalités de compensation financière du CET En contrepartie des jours inscrits sur leur CET, la compensation financière prend la forme soit du paiement forfaitaire des jours, soit de la prise en compte des jours au régime de retraites supplémentaire de la fonction publique (RAFP)	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	Prime de fin d'année	Pas d'impact => les agents gardent le bénéfice des avantages acquis (délibération du 16 janvier 2017 relative au maintien des avantages acquis au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984)	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	Télétravail	Pas d'impact = > application du règlement relatif au télétravail voté par les assemblées délibérantes des 2 collectivités	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines
	Temps de travail	Pas d'impact => application de la délibération du Conseil Communautaire du 19 mars 2018 relative aux nouvelles organisations du temps de travail à 38 heures hebdomadaires	Information de l'agent	Direction du Développement des Ressources Humaines

## **ANNEXE 4 : Evaluation des Politiques Publiques**

### **Nombre de postes concernés à l'établissement de la convention :**

- 1 responsable
- 3 agents en charge du suivi des financements
- 1 agent en charge de l'évaluation des politiques publiques

### **Missions :**

Recherche de financements, suivi des contractualisations avec les partenaires (Région, Département, Etat, Europe), dépôt et la justification des demandes de subventions

Evaluation des politiques publiques : mission d'optimisation développée en vue de savoir si l'action de la collectivité est efficace et efficiente mais aussi de vérifier si elle répond aux besoins des usagers/habitants du territoire. Il s'agit de mesurer l'impact de la dépense dans le maintien de la qualité de vie des habitants. L'évaluation pourra se faire avant, pendant ou après le projet.

### **Clés de répartition de frais entre les parties :**

Ratio entre le nombre d'Equivalents Temps Pleins consacrés au traitement des dossiers de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné

### **Source : Outils de suivi internes**

### **Postes de dépenses concernés :**

- Dépenses RH de personnel
- Frais de locaux
- Frais de fonctionnement